



Nombre de conseillers..... 43  
 En exercice..... 43  
 Présents à la séance..... 34  
 Pouvoirs..... 07  
 Excusés..... 02

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 04 AVRIL 2024**

**N°2024-04-31 : RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE POUR UNE MISSION DE  
 PSYCHOLOGUE EN APPUI SUR LA MISSION HANDICAP DE LA VILLE DE LIVRY-  
 GARGAN**

Le jeudi 04 avril 2024 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 22 mars 2024.

**Présents :**

MARTIN Pierre-Yves	ATTARD Gérard	BERTHE Éloïse
BOUDJEMAÏ Kaïssa	MAKHLOUF Dounia	DJABALI Sara
MANTEL Serge	LAFARGUE Jean-Claude	BEREZIN Serge
MONIER Annick	GUIMARAES Odette	CRALIS Christophe
MILOTI Donni	LEROUX Pierre-Olivier	MAUROBET Catherine
BORDES Roselyne	DI IORIO Rina	AOUATI Kheireddine
CARRATALA Henri	MARKARIAN Olivier	BITATSI-TRACHET Françoise
MICONNET Olivier	CHASSAIN Clément	TRILLAUD Laurent
HERMANN Marie-Catherine	BERNARD Anne	HODÉ Laurence
MOULINAT-KERGOAT Hélène	BARATTA Jean-Pierre	PERRAULT Gérard
ARNAUD Philippe	ADLANI Myriam	ROSSINI Christel
CARCREFF Corine		

**Pouvoirs :**

LE COZ Lucie	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
AÏDDOUDI Salem	à BARATTA Jean-Pierre
FOURNIER Marine	à CHASSAIN Clément
COLLET Marie-Madeleine	à MONIER Annick
BONINI Bruno	à BITATSI-TRACHET Françoise
KOUCEM Yacine	à LEROUX Pierre-Olivier
JOLY Nathalie	à TRILLAUD Laurent

**Excusés :**

LE BLEGUET Marie-Thérèse  
 HAMZA Ali

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'une secrétaire de séance. Madame Corinne CARCREFF a été désignée pour remplir ces fonctions.

Accusé de réception en préfecture  
 093-219300464-20240408-2024-04-31-DE  
 Date de réception préfecture : 19/04/2024

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43

courriermairie@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Le Conseil municipal,  
Sur proposition de M. MARKARIAN, rapporteur ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article premier du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au Régime général de Sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public ;

Vu le marché n°2024-027 relatif à l'intervention d'un psychologue en appui sur la mission Handicap de la ville de Livry-Gargan pour l'année 2024, annexé à la présente délibération,

Vu l'avis de la Commission permanente Administration générale en date du 26 mars 2024 ;

Considérant que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires si les trois conditions suivantes sont réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé ;
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel ;
- Rémunération attachée à l'acte.

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de décider par délibération du recrutement d'un vacataire ;

Après en avoir délibéré,

### **A l'unanimité**

Article 1 : Décide d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un vacataire pour effectuer les missions de psychologue en appui sur la mission Handicap de la ville de Livry-Gargan pour une durée d'un an.

Article 2 : De fixer la rémunération de chaque vacation à 45 euros par heure d'intervention.

Article 3 : Décide d'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent.



**Pierre-Yves MARTIN**  
Maire de Livry-Gargan  
Conseiller départemental

Date de publication : 23/04/2024

Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20240408-2024-04-31-DE  
Date de réception préfecture : 19/04/2024